



Conditions Générales de Vente de Shell EV Charging Solutions Belgium BV

Mars 2022

1. Général

- 1.1. 1.1 Les présentes Conditions Générales s'appliquent et font partie intégrante à tous Devis et Contrats proposés et présentés par Shell EV Charging Solutions Belgium BV (ci-après dénommée "**Shell Recharge Solutions**") aux Clients. Des conditions spécifiques (supplémentaires) s'appliquent à certains types de Produits et / ou Services.
- 1.2. 1.2 Les présentes Conditions Générales ne couvrent pas les produits et / ou services offerts et livrés par des tiers autres que Shell Recharge Solutions, tels que des revendeurs, auquel cas le contrat (de vente) n'est pas conclu avec Shell Recharge Solutions, mais entre le Client et ce tiers.
- 1.3. 1.3 L'applicabilité des conditions générales du Client est explicitement exclue. De telles conditions sont totalement inapplicables à toute vente effectuée par Shell Recharge Solutions au Client et ne lient en aucune manière Shell Recharge Solutions.

2. Identité

Shell EV Charging Solutions Belgium BV
Borsbeeksebrug 34/1
2600 Anvers
Belgique
CoC no. (CRN): 32158064
Numéro de TVA: NL821197782B0

3. Définitions

- 3.1. **Abonnement:** l'abonnement lié à l'utilisation d'un Point de Recharge ou à l'utilisation d'une Carte de Recharge proposé au Client par Shell Recharge Solutions via le Portail ou par tout autre moyen.



- 3.2. Applications Shell Recharge Solutions:** l'application Public EV Charge et l'application de Recharge Groupe, ainsi que toute autre application susceptible d'être ajoutée aux Services proposés par Shell Recharge Solutions à tout moment.
- 3.3. Autres Services:** tous les Services fournis par Shell Recharge Solutions à tout moment, autres que les Services de Recharge, y compris l'installation d'un Point de Recharge et la mise à disposition de logiciels appartenant à Shell Recharge Solutions.
- 3.4. Carte de Recharge:** carte de recharge porteuse d'un numéro d'identification unique attribué par Shell Recharge Solutions, tel qu'une carte de recharge ou un porte-clés, qui donne accès à un ou plusieurs Points de Recharge.
- 3.5. Client:** personne physique ou morale qui entretient une relation juridique avec Shell Recharge Solutions. Le Client est également un Utilisateur Final s'il utilise les Produits et/ou les Services lui-même.
- 3.6. Conditions Générales:** les présentes conditions générales, y compris les annexes.
- 3.7. Consommateur:** le Client personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle, ni pour le compte d'une entreprise.
- 3.8. Contrat:** le contrat entre Shell Recharge Solutions et le Client concernant les Produits ou Services proposés par Shell Recharge Solutions, dont les Conditions Générales font partie intégrante.
- 3.9. Devis:** Devis émis par Shell Recharge Solutions pour un ou plusieurs Produit (s) et / ou Service(s).
- 3.10. Instructions de Sécurité:** les instructions et les instructions d'utilisation applicables à l'utilisation ou à l'installation d'un Point de Recharge, à l'utilisation ou à le branchement du Véhicule Electrique, à l'utilisation d'un câble de chargement, telles que publiées par Shell Recharge Solutions ou par l'opérateur de charge, le fabricant ou le fournisseur du bien concerné.
- 3.11. Point de Recharge:** installation permettant de charger un Véhicule Electrique à l'aide d'une Carte de Recharge et permettant à l'Utilisateur Final d'activer ou de désactiver l'alimentation.
- 3.12. Point de Recharge privé:** un Point de Recharge qui, en vertu du Contrat entre Shell Recharge Solutions et le Client, est fourni au Client et installé, hébergé, entretenu et / ou géré, qui n'est pas désigné comme Point de Recharge public et qui peut être utilisé en utilisant une Carte de



Recharge.

- 3.13. Point de Recharge public:** un Point de Recharge du réseau Shell Recharge Solutions qui a été mis à la disposition de toute personne en possession d'une Carte de Recharge acceptée par Shell Recharge Solutions.
- 3.14. Produit:** le produit physique fourni au Client par Shell Recharge Solutions, y compris les Points de Recharge (Privés et Publics).
- 3.15. Réseau:** le Réseau Shell Recharge Solutions et le Réseau des partenaires.
- 3.16. Réseau Shell Recharge Solutions:** combinaison de tous les Points de Recharge gérés par Shell Recharge Solutions.
- 3.17. Réseau des partenaires:** combinaison de tous les Points de Recharge utilisables avec la Carte de Recharge et situés en dehors du Réseau Shell Recharge Solutions.
- 3.18. Service Client:** le Service Client de Shell Recharge Solutions qui peut être contacté directement par les Clients et les Utilisateurs Finaux pour des questions et / ou des réclamations.
- 3.19. Services de Recharge:** tous les services offerts par Shell Recharge Solutions au Client dans le cadre de l'utilisation d'un Point de Recharge et / ou d'une Carte de Recharge, y compris, entre autres, l'utilisation du Site Internet, du Portail et des Applications Shell Recharge Solutions par le Client.
- 3.20. Services:** tous Services de Recharge, Abonnements et / ou Autres Services proposés par Shell Recharge Solutions à tout moment, via son Site Internet, les Applications Shell Recharge Solutions ou par toute autre manière.
- 3.21. Shell Recharge Solutions:** le fournisseur des Services et des Produits, à savoir Shell EV Charging Solutions Belgium BV, qui agit sous le nom de "Shell Recharge Solutions", ainsi que ses sociétés affiliées et associées au sens de Code des Sociétés.
- 3.22. Site Internet:** le site internet public www.shellrecharge.com, ainsi que le Portail et tout autre site internet utilisé par Shell Recharge Solutions en relation avec les Produits et / ou Services aux Pays-Bas.
- 3.23. Véhicule Electrique:** véhicule routier de plus de deux roues entièrement ou partiellement alimenté par un moteur électrique, utilisant ou non l'énergie stockée dans une batterie pouvant



être chargée à l'aide d'un Point de Recharge.

- 3.24. Utilisateur Final:** la personne physique ou morale qui utilise les Produits et / ou Services fournis par Shell Recharge Solutions.
- 3.25. Portail:** le site internet account.shellrecharge.com sur lequel le Client peut se connecter à l'aide de ses informations d'indentification, par exemple pour gérer ses informations utilisateur et vérifier son utilisation, accessible via les Applications Shell Recharge Solutions ou le Site Internet.
- 3.26. Utilisation non autorisée:** cela inclut, sans limitation: l'utilisation abusive ou inappropriée des Points de Recharge (y compris l'utilisation de câbles de chargement ne portant pas le marque de qualité CE ou autrement de qualité inférieure, de câbles de charge et / ou de fiches de charge inappropriés, et l'utilisation câbles de charge trop faciles à débrancher lors du verrouillage); le fait pour le Client et / ou l'Utilisateur Final de réparer, tenter de réparer ou avoir réparé pour son compte un dysfonctionnement dans un Point de Recharge; le contournement ou la suppression des sauvegardes techniques ou des restrictions d'utilisation sur ou dans les Produits et / ou Services; l'utilisation de câbles de charge inadaptés à la capacité de charge du Véhicule Electrique en question; le chargement (ou les tentatives de chargement) de véhicules ou d'autres objets ne convenant pas à cela; l'utilisation d'un produit ou d'un article autre que celui indiqué dans les instructions (de sécurité) de Shell Recharge Solutions, les instructions (de sécurité) des opérateurs des Points de Recharge ou les réglementations légales (de sécurité et autres) applicables; et tout acte ou omission du Client ou de l'Utilisateur final causant des dommages, y compris, sans toutefois s'y limiter, la copie, la modification, la combinaison, le complément, l'ingénierie inverse, le désassemblage, la décompilation des Services de Recharge, de manière non autorisée ou en fournissant un accès aux Services de Recharge, en utilisant les Services de Recharge de manière à ce que les Services de Recharge et / ou les autres systèmes utilisés par Shell Recharge Solutions se détériorent, soient perturbés ou permettent un accès non autorisé aux Services de Recharge.

4. Information

- 4.1.** Le Client garantit que toutes les informations qu'il fournit à Shell Recharge Solutions sont correctes, complètes et exactes. Cela signifie, par exemple, que lors de l'activation d'une Carte de Recharge et de la conclusion d'un Abonnement, le Client communique ses informations personnelles, telles que le nom, le numéro de compte bancaire, le numéro de TVA, l'adresse de facturation, les détails de la carte de crédit et l'adresse e-mail, lesdites informations devant être à jour, complètes et correctes de façon permanente. Le Client est tenu de signaler immédiatement toute modification apportée à ces informations à Shell Recharge Solutions via account.shellrecharge.com. Shell Recharge Solutions peut supposer que ces détails sont exacts jusqu'au moment où le Client les modifie.



- 4.2.** Pour que Shell Recharge Solutions puisse exécuter correctement le Contrat, le Client doit toujours fournir à Shell Recharge Solutions toutes les données et / ou informations raisonnablement requises par Shell Recharge Solutions en temps utile, que ce soit ou non à la demande de Shell Recharge Solutions.
- 4.3.** Shell Recharge Solutions n'est pas responsable des manquements dans l'exécution du Contrat si ceux-ci résultent d'un manquement par le Client aux obligations énoncées aux clauses 4.1 et 4.2.
- 4.4.** La correspondance de Shell Recharge Solutions, y compris les factures et les rappels de paiement, ne sera envoyée que par courrier électronique, placée sur le Portail ou fournie par Shell Recharge Solutions d'une autre manière, sauf s'il en a été convenu autrement avec le Client.
- 4.5.** Un courrier électronique envoyé à l'adresse électronique du Client sera considéré comme ayant été reçu.

CONTRATS

5. Conclusion du Contrat

- 5.1.** Un Contrat est conclu conformément à ce qui est indiqué dans le Devis, mais au plus tard au moment où le Client accepte un Produit ou un Service ou lorsque l'exécution du Contrat a commencé.
- 5.2.** Les offres et les Devis de Shell Recharge Solutions ne sont pas contraignants et peuvent être révoqués par Shell Recharge Solutions à tout moment avant la conclusion d'un Contrat.
- 5.3.** Les promesses verbales ou les accords de ses employés ne lient pas Shell Recharge Solutions. Shell Recharge Solutions n'est pas non plus tenu d'honorer les Devis contenant des erreurs manifestes, telles que des prix incorrects ou toute autre description incorrecte.
- 5.4.** Un Contrat pour la fourniture de Services ou la vente de Produits peut également être conclu autrement que prévu dans la présente clause 5, y compris par le biais d'une vente à distance ou de services par téléphone ou par Internet.
- 5.5.** Shell Recharge Solutions peut, sous réserve des dispositions légales applicables, effectuer des contrôles de solvabilité et des évaluations de crédit. Si le résultat de ces contrôles ou évaluation le justifie, Shell Recharge Solutions est autorisée à ne pas conclure ou résilier le Contrat ou à appliquer des conditions particulières à l'exécution du Contrat.

- 5.6.** Shell Recharge Solutions est autorisé à ne pas conclure ou mettre fin à un Contrat dans notamment dans les cas suivants:
- Shell Recharge Solutions ne reçoit aucune autorisation de paiement ;
 - En cas de défaillance de toute obligation de paiement ;
 - L'expédition à l'adresse de livraison n'est pas possible ;
 - Autres circonstances qui justifient la résiliation du Contrat, notamment l'utilisation abusive de remises et / ou la suspicion de fraude.

LIVRAISON

6. Livraison

- 6.1.** Les Produits sont livrés départ usine (Ex-Works) sauf convention écrite contraire. L'expédition, le transport, l'exportation et l'importation des Produits se feront toujours aux frais et aux risques du Client. Shell Recharge Solutions n'est tenue de souscrire une assurance (de transport) que si et dans la mesure où Shell Recharge Solutions accepte de le faire par écrit. Le risque des Produits sera toujours transféré au Client dès qu'il sera informé que les Produits sont prêts à être retirés.
- 6.2.** Les dates, les délais et les heures de livraison fournis ou confirmés par Shell Recharge Solutions sont des estimations approximatives et ne constitueront jamais un terme ferme. Shell Recharge Solutions décline toute responsabilité et ne sera pas considérée comme ayant violé ses obligations à l'égard du Client si la livraison est effectuée dans un délai raisonnable avant ou après la date, le délai ou l'heure de livraison communiqué. Dans tous les cas dans lesquels un terme explicite a été convenu, Shell Recharge Solutions ne peut être en défaut que si Shell Recharge Solutions ne livre pas, après que Shell Recharge Solutions ait été averti par écrit par le Client afin de donner à Shell Recharge Solutions suffisamment de temps pour continuer à exécuter.
- 6.3.** Le Client doit fournir à Shell Recharge Solutions toute coopération que le Client peut raisonnablement attendre pour la livraison des Produits et / ou des Services. Si avant ou après la conclusion du Contrat, il apparaît que la livraison du Service ou du Produit n'est pas en totalité ou partiellement possible, Shell Recharge Solutions sera autorisée à imposer au Client des conditions supplémentaires que le Client doit respecter avant que Shell Recharge Solutions ne soit obligé de livrer le Service ou le Produit. Si ces conditions ne sont pas remplies, le Client ne peut réclamer la livraison du Service ou du Produit et Shell Recharge Solutions ne sera pas responsable ou redevable envers le Client pour tout dommage en résultant.
- 6.4.** Le Client est tenu d'informer par écrit Shell Recharge Solutions si la livraison n'a pas été effectuée et lui accordera un délai de trente (30) jours pour effectuer la livraison.



- 6.5. Si Shell Recharge Solutions ne livre pas dans ce délai de trente (30) jours, le seul et unique recours pour le Client sera de résoudre le Contrat pour la partie liée au Service ou au Produit non livré, à condition que Shell Recharge Solutions soit responsable du retard. Les actions en dommages et intérêts pour l'inexécution de ses obligations par Shell Recharge Solutions ou pour retard sont exclues.
- 6.6. Si le Client ne prend pas réception de(s) Produit(s) commandé(s), Shell Recharge Solutions peut livrer les Produits en consignation aux frais du Client.
- 6.7. Si la production de Shell Recharge Solutions est limitée pour quelque raison que ce soit, Shell Recharge Solutions sera autorisée, à sa seule discrétion, à répartir sa production et ses Produits disponibles entre ses différents Clients et pourra donc vendre et livrer à ses Clients moins de Produits que convenu, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée envers le Client pour tout dommage en résultant.
- 6.8. Le Client est responsable de l'obtention des licences et / ou des permis gouvernementaux requis, y compris, sans toutefois s'y limiter, des licences d'importation et d'exportation ou des exemptions applicables à la livraison des Produits et Services.

7. Réserve de propriété

- 7.1. Tous les Produits livrés ou à livrer resteront la propriété de Shell Recharge Solutions jusqu'à ce que toutes les réclamations que Shell Recharge Solutions a formulées à l'encontre du Client (y compris les frais (d'encaissement) et les intérêts) aient été entièrement réglées.
- 7.2. Avant le transfert de propriété mentionné ci-dessus, le Client n'est pas autorisé à vendre, livrer ou autrement transférer ou grever les Produits de droits de gage, sauf si cela est conforme à ses activités commerciales normales et à l'objectif normal des Produits.
- 7.3. Le Client doit assurer les Produits auprès d'une compagnie d'assurance réputée dès la livraison. Shell Recharge Solutions se réserve le droit, si nécessaire, d'approuver au préalable cette compagnie d'assurance, et le Client doit inclure l'intérêt de Shell Recharge Solutions pour les Produits dans les conditions d'assurance. Par la présente, le Client renonce par avance à toutes les réclamations portant sur le versement des indemnités d'assurance, faute de quoi Shell Recharge Solutions sera en droit d'informer la compagnie d'assurance elle-même.
- 7.4. Jusqu'au transfert de propriété, le Client s'assurera que les Produits restent identifiables en stockant les Produits par commande, séparent les Produits des produits tiers ou en marquant clairement les Produits comme étant la propriété de Shell Recharge Solutions.
- 7.5. Shell Recharge Solutions est en droit de réclamer les Produits livrés sous réserve de propriété et se trouvant toujours dans les locaux du Client si celui-ci ne parvient pas à assurer le



paiement des factures ou s'il rencontre ou est susceptible de rencontrer des difficultés pour honorer ses obligations financières. Les coûts pour se conformer à ladite obligation de coopérer pour faire respecter tous les droits en ce qui concerne la réserve de propriété et tous les arrangements conclus pour la maintenance et le stockage des Produits sont à la charge du Client. Le Client donnera toujours à Shell Recharge Solutions un accès gratuit à ses Produits pour inspection et / ou pour exercer tout droit que Shell Recharge Solutions pourrait avoir.

8. Non-conformité

- 8.1.** Le Client, qui n'est pas Consommateur, est tenu d'inspecter le Produit livré immédiatement après réception. S'il apparaît qu'un Produit livré est non conforme, défectueux ou incomplet, le Client doit (avant de renvoyer le (s) Produit (s) à Shell Recharge Solutions) le signaler immédiatement, au plus tard 48 heures après réception, en contactant serviceclients@shellrecharge.com sous peine de déchéance de ses droits liés à la non-conformité et l'ensemble des droits y afférents.
- 8.2.** Le ou les Produits doivent être renvoyés dans leur emballage d'origine (accessoires et documents associés) et à l'état neuf à l'adresse fournie par Shell Recharge Solutions au Client à cet effet.
- 8.3.** Si le Produit est mis en service, est endommagé et / ou revendu, la demande de non-conformité et les droits qui en découlent deviendront caduques.
- 8.4.** Si la plainte du Client est jugée valide par Shell Recharge Solutions, Shell Recharge Solutions, à sa seule discrétion, à l'exclusion de tout droit du Client, remplacera gratuitement les articles livrés, réparera les articles gratuitement ou remboursera le Client le prix d'achat payé (ou une partie) du prix d'achat payé.
- 8.5.** Shell Recharge Solutions décline toute responsabilité en cas de non-conformité si, de l'avis raisonnable de Shell Recharge Solutions:
 - a. le Client est en défaut envers Shell Recharge Solutions,
 - b. le Client a installé, réparé et / ou ajusté le produit lui-même ou a fait installer, réparé et / ou ajusté ou traité le Produit par des tiers,
 - c. le Produit a été exposé à des circonstances anormales ou a été manipulé de manière incorrecte, ou en violation des instructions de Shell Recharge Solutions et / ou des instructions d'utilisation sur l'emballage, ou
 - d. le caractère défectueux du Produit est totalement ou partiellement le résultat d'exigences légales ou réglementaires (nouvelles) en ce qui concerne la nature ou la qualité des matériaux utilisés.
- 8.6.** Ce qui précède s'applique exclusivement aux Produits achetés directement auprès de Shell Recharge Solutions par le Client (et non auprès de tiers, tels que des revendeurs).

PRODUITS ET SERVICES

9. Point de Recharge, Carte de Recharge, Portail et Applications Shell Recharge Solutions

- 9.1.** Le Client est tenu d'enregistrer immédiatement le Point de Recharge et la Carte de Recharge sur le Portail lors de l'installation.
- 9.2.** Le Client doit manipuler le (s) Point (s) de Recharge et les Services de Recharge de manière appropriée et avec le soin nécessaire, les utiliser conformément aux Instructions de Sécurité et s'abstenir de toute Utilisation non autorisée.
- 9.3.** Le Client et / ou l'Utilisateur Final doivent s'assurer que les équipements périphériques et les connexions (y compris les téléphones portables et les ordinateurs) utilisés par lui sont suffisamment sécurisés lors de l'utilisation du (des) Point (s) de Recharge et des Services de Recharge, afin de les protéger, par exemple, des virus et des utilisations non autorisées par des tiers, par exemple en définissant un mot de passe complexe.
- 9.4.** Si les Services de Recharge utilisent une infrastructure de communication (privée ou publique), des réseaux et / ou des logiciels pour fonctionner, y compris, mais sans s'y limiter, les connexions Internet (mobiles) et le réseau électrique, Shell Recharge Solutions ne garantit pas que ces connexions seront disponibles sans interruption, fautes ou dysfonctionnements, et Shell Recharge Solutions ne pourra être tenu responsable de tout dommage résultant d'interruptions, de défauts et / ou de fautes de cette infrastructure ou de la fourniture d'électricité aux Services de Recharge.
- 9.5.** Shell Recharge Solutions s'efforce de garantir le bon fonctionnement des Services de Recharge. Shell Recharge Solutions ne sera jamais responsable d'un dysfonctionnement ou d'une interruption. Une (brève) interruption des Services peut être nécessaire pour certains travaux, tels que la maintenance. Shell Recharge Solutions s'efforce, dans des limites raisonnables, d'éviter et d'empêcher les interruptions et les perturbations ou de proposer une solution dans un délai raisonnable.
- 9.6.** Shell Recharge Solutions ne garantit pas l'exactitude, la complétude ou l'exactitude des informations affichées et fournies par Shell Recharge Solutions par le biais de Services de Recharge.
- 9.7.** Shell Recharge Solutions a le droit de retirer immédiatement des Points de Recharge enregistrés de son back-office, de ne pas activer les Cartes de recharge (activées) ou de mettre fin et / ou de bloquer l'accès aux Services de Recharge:
- si le prélèvement automatique n'a pas pu être exécuté plusieurs fois avec succès ou en cas de non-respect d'une obligation de paiement, ou



- b. si des procédures en cas d'insolvabilité, de faillite (y compris de restructuration), de liquidation ou de dissolution sont intentées contre le Client, ou déposées ou intentées par le Client, de manière volontaire ou involontaire, si un mandataire ou un séquestre est désigné, ou si une cession est effectuée au bénéfice des créanciers du Client; ou
- c. si le Client ou l'Utilisateur Final a endommagé un Point de Recharge et / ou un Service de Recharge; ou
- d. dans d'autres circonstances, y compris, mais sans s'y limiter, une mauvaise utilisation et / ou un soupçon de fraude.

9.8. Si le Client découvre, en utilisant un Point de Recharge et / ou des Services de Recharge, des dommages, des défauts ou des irrégularités à ce Point de Recharge et / ou aux Services de Recharge, il signalera ce dommage, cette défectuosité ou cette irrégularité à Shell Recharge Solutions dès que possible, en envoyant un courrier électronique à serviceclients@shellrecharge.com.

10. Carte de recharge

- 10.1.** Un Client peut obtenir une Carte de Recharge de différentes façons, pour laquelle Shell Recharge Solutions peut facturer des frais basés sur les tarifs en vigueur à ce moment-là, à payer par le Client en utilisant le mode de paiement applicable. Le moment de la demande d'une (nouvelle) une Carte de Recharge détermine le tarif et le mode de paiement applicables, quel que soit le moment où le Client a contracté une relation juridique avec Shell Recharge Solutions.
- 10.2.** Le Client doit enregistrer un compte sur le Portail, en utilisant le code d'identification approprié, et doit activer la Carte de Recharge pour:
- a. Utilisez la Carte de Recharge pour les Points de Recharge privés;
 - b. Utilisez la Carte de Recharge pour accéder aux Points de Recharge publics.
 - c. Afficher les informations d'utilisation de la Carte de Recharge ou du Point de Recharge;
 - d. Affichez les paramètres de remboursement pour les Points de recharge, y compris, par exemple, les paramètres d'utilisation des invités ou les paramètres de remboursement des Utilisateurs Finaux par leur employeur, leur société de leasing ou leur compte professionnel.
 - e. Transférer et / ou télécharger des données Client et / ou des données fournies par le Client. Nonobstant le droit d'utiliser un pseudonyme ("alias" ou "surnom") lors de la création d'un compte utilisant le code d'identification, le Client s'engage à fournir des informations correctes lors de son inscription ou de la modification de ses informations, conformément aux articles 4.1 et 4.2.
- 10.3.** Pour activer la Carte de Recharge, le Client doit renseigner les détails de son compte et les associer à la Carte de Recharge correspondante. Le Client autorise Shell Recharge Solutions à débiter les frais facturés par prélèvement automatique du compte. Les Clients situés dans la



zone euro doivent entrer leur numéro de compte bancaire international (IBAN) et les Clients situés en dehors de la zone euro doivent entrer les informations de leur carte de crédit.

- 10.4.** Le code d'identification est un identifiant Client. Le Client doit respecter les règles de sécurité suivantes. Le Client doit s'assurer de toujours garder son code d'identification en lieu sûr. Le Client veille à ce que la Carte de Recharge ne soit jamais utilisée par une autre personne et agira, en cas de vol ou de perte, conformément aux dispositions de la clause 10.5.
- 10.5.** Si la Carte de Recharge est endommagée, perdue ou volée, le Client doit informer Shell Recharge Solutions dès que possible en utilisant le numéro de téléphone suivant : telephone number 088 – 0109 500 (tarif fixe) ou en envoyant un e-mail à serviceclients@shellrecharge.com. Shell Recharge Solutions bloquera alors la Carte de Recharge. Le Client sera responsable de tout dommage résultant de la perte, de l'utilisation non autorisée, du vol ou de la mauvaise utilisation de la Carte de Recharge jusqu'au moment de son blocage. Le Client sera responsable de tous les coûts des transactions effectuées à l'aide de la Carte de Recharge avant son blocage. Shell Recharge Solutions facturera des frais de remplacement conformément aux tarifs en vigueur à ce moment-là.

11. Réseau Shell Recharge Solutions et Réseau des partenaires

- 11.1.** Shell Recharge Solutions ne donne aucune garantie quant à l'étendue et à la couverture du réseau Shell Recharge Solutions et / ou du Réseau des partenaires, ni quant au bon fonctionnement, à la disponibilité ou à l'accessibilité des Points de Recharge du Réseau des partenaires et / ou des Points de Recharge publics.
- 11.2.** L'utilisation de Points de Recharge dans le Réseau des partenaires est soumise aux conditions de l'opérateur du Point de Recharge concerné. Le Client est obligé de se familiariser avec ces conditions et de s'y conformer. Si le Client omet de le faire ou ne le fait pas correctement, il est en défaut s'agissant du respect de ses obligations envers Shell Recharge Solutions aux termes du Contrat.
- 11.3.** Shell Recharge Solutions a toujours le droit de supprimer un ou plusieurs Points de Recharge du Réseau Shell Recharge Solutions et / ou de restreindre ou de refuser tout accès à un Point de Recharge du Réseau des partenaires, sans préavis et sans obligation envers le Client à tout moment.
- 11.4.** Si le Client souhaite ouvrir un Point de Recharge privé à tous les autres Clients et Utilisateurs Finaux et si Shell Recharge Solutions l'accepte, Shell Recharge Solutions inclura le Point de Recharge concerné en tant que Point de Recharge public dans le Réseau Shell Recharge Solutions. À partir de ce moment, le Point de Recharge doit être considéré comme un Point de Recharge public. Le Client doit clairement afficher toute mesure spécifique d'utilisation, de précaution et de sécurité pour le Point de Recharge concerné en les affichant à la vue de tous.



12. Garantie des Points de Recharge

- 12.1.** Un Point de Recharge et / ou une Carte de Recharge fournis par Shell Recharge Solutions bénéficient d'une garantie de deux ans contre les défauts sur le matériel et les vices de fabrication. Au cours de cette période, Shell Recharge Solutions essaiera au mieux de ses possibilités de réparer ou d'arranger, dans les meilleurs délais, tout vices de matériels et défauts de fabrication dans un délai raisonnable, ou, à sa discrétion, de fournir un Point de Recharge et / ou une Carte de Recharge de remplacement. La réparation ou le remplacement n'aura lieu que si le défaut ou la défaillance ont été signalés au service d'assistance de Shell Recharge Solutions par téléphone ou par courrier électronique dès que cela est raisonnablement possible, mais en tout état de cause dans les 14 jours suivant sa découverte, dans les limites autorisées par la loi, et le Client devra avoir fourni autant de détails que possible sur le défaut ou le vice. Les notifications tardives peuvent entraîner l'annulation des demandes de réparation ou de remplacement gratuits. La garantie ne s'applique pas lorsque le défaut résulte d'une Utilisation non autorisée, ou d'une installation incorrecte et / ou d'un montage incorrect par le Client ou pour son compte. La garantie ne s'applique pas non plus à l'installation, l'enlèvement ou à la maintenance du Point de Recharge et / ou de la Carte de Recharge. La garantie n'est pas transférable.
- 12.2.** Ce qui précède s'applique uniquement aux Point de Recharge et / ou aux Carte de Recharge achetés directement auprès de Shell Recharge Solutions par le Client (et donc pas à des tiers, tels que des revendeurs).
- 12.3.** Dans le cas où Shell Recharge Solutions répare ou remplace un Produit défectueux, la période de garantie du Produit original reste en vigueur, mais avec une durée minimale de 6 mois.
- 12.4.** La garantie ne s'applique à aucun des Services de Recharge.

13. Abonnements

- 13.1.** Lors de l'achat ou de la revente d'un Point de Recharge, le Client est tenu de souscrire ou de faire souscrire par un acheteur un Abonnement auquel les conditions générales d'Abonnement s'appliquent, sauf indication contraire ou accord préalable. Les conditions générales d'Abonnement seront fournies dans les meilleurs délais, et sont publiées sur le Site Internet.
- 13.2.** Shell Recharge Solutions a le droit de résilier l'Abonnement avec effet immédiat:
- si le prélèvement automatique n'a pas pu être exécuté plusieurs fois avec succès ou en cas de non-respect d'une obligation de paiement, ou
 - si des procédures en cas d'insolvabilité, de faillite (y compris de restructuration), de liquidation ou de dissolution sont intentées contre le Client, ou déposées ou intentées par le Client, de manière volontaire ou involontaire, si un mandataire ou un séquestre est désigné, ou si une cession est effectuée au bénéfice des créanciers du Client; ou

c. si le Client ou l'Utilisateur Final a endommagé un Point de Recharge.

14. Applications Shell Recharge Solutions

- 14.1.** L'Application de Recharge Publique montre quels Points de Recharge publics sont disponibles près de l'utilisateur de l'Application Public EV Charge. L'Application Public EV Charge peut également être utilisée pour trouver d'autres Points de Recharge et afficher leurs tarifs et leur disponibilité. Ces informations peuvent être (partiellement) obtenues auprès de tiers. Shell Recharge Solutions n'est pas responsable des informations incomplètes ou incorrectes contenues dans l'Application de Recharge Publique et aucun droit ne peut découler de ces informations.
- 14.2.** L'accès et / ou la recharge des Points de Recharge publics sont soumis aux conditions générales appliqués par l'exploitant du Point de Recharge spécifique et aux tarifs de la session de recharge tels que déterminés par Shell Recharge Solutions. Un Client peut choisir soit (à ses propres frais et risques) d'accepter ces conditions générales et donc d'activer la carte de recharge pour ces Points de Recharge, soit de laisser la carte de recharge inactive pour ces points de recharge.
- 14.3.** L'Application de Recharge Groupe indique, entre autres, quels Points de Recharge sont disponibles auprès de l'utilisateur de l'application. Shell Recharge Solutions n'est pas responsable des informations incomplètes ou incorrectes contenues dans l'Application de Recharge Groupe et aucun droit ne peut en découler.

15. Autres dispositions

- 15.1.** Installation d'un Point de Recharge: à la demande du Client, Shell Recharge Solutions peut procéder à l'installation d'un Points de Recharge. Dans ce cas, les conditions générales d'installation s'appliqueront. Les conditions générales d'installation seront fournies en temps opportun et sont publiées sur le Site Internet. Shell Recharge Solutions n'est pas responsable des dommages résultant d'informations ou de conseils fournis (par Shell Recharge Solutions) en relation avec l'installation des Produits et / ou des Services par le tiers. Shell Recharge Solutions n'est pas un installateur certifié ou reconnu, ni un organisme de formation, ni un institut pour installateurs. Suivre ou agir conformément aux conseils d'installation fournis par Shell Recharge Solutions est à la charge et aux risques du Client.
- 15.2.** Shell Recharge Solutions se réserve le droit de suspendre ou de modifier (temporairement) un Produit et / ou un Service, y compris le lieu où le Service est exécuté, notamment pour des raisons économiques, pour se conformer aux (nouvelles) exigences légales, pour respecter des exigences de temps et d'innovation technologique, ou pour des raisons de qualité et / ou de quantité, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à l'égard du Client ou de l'Utilisateur Final. Cela signifie par exemple que Shell Recharge Solutions est également



habilité, entre autres choses, à ajuster la fonctionnalité des Services de Recharge en conséquence de quoi le fonctionnement du Produit et / ou du Service peut changer.

- 15.3.** Shell Recharge Solutions fera de son mieux pour modifier un Service avec le moins de conséquences possibles pour le Service ou le Produit acheté par le Client. Lorsqu'un Service ne sera plus fourni, Shell Recharge Solutions informera ses Clients conformément aux options de correspondance prévues dans la clause 4.4.

16. Service client Shell Recharge Solutions

- 16.1.** Le Service client de Shell Recharge Solutions est disponible par courrier électronique à l'adresse suivante : serviceclients@shellrecharge.com et/ou par téléphone au 088 – 0109 500 (tarif fixe).
- 16.2.** Shell Recharge Solutions mettra tout en œuvre pour aider au mieux ses Clients et Utilisateurs Finaux, mais ne peut garantir que le Service Client sera toujours disponible, ni que le Service client sera toujours en mesure de résoudre une réclamation de façon satisfaisante pour le Client.

PRIX, TARIFS, FACTURATION ET PAIEMENT

17. Tarifs et facturation des Produits et Services

- 17.1.** Le Client est obligé de payer les montants dus à Shell Recharge Solutions en vertu du Contrat. Ces montants sont spécifiés soit dans le Devis, soit sur la facture, ou seront conformes aux prix, tarifs et taux communiqués par Shell Recharge Solutions d'une autre manière.
- 17.2.** Shell Recharge Solutions facture conformément à la manière indiquée dans le Contrat, sauf convention écrite contraire entre Shell Recharge Solutions et le Client. Le Client doit transférer l'intégralité du montant facturé conformément aux délais de paiement applicables. Si aucun délai de paiement n'est spécifié, un délai de paiement de 14 jours à compter de la date de la facture s'applique.
- 17.3.** Si un prélèvement automatique, pour quelque raison que ce soit, ne peut pas être exécuté (en totalité), respectivement si le paiement par le Client n'a pas lieu dans les délais de paiement fixés par Shell Recharge Solutions, le Client est de plein droit et sans préavis considéré comme violant ses obligations et doit un intérêt (contractuel) de 1% par mois ou fraction de mois de retard, cette fraction étant considérée comme un mois entier. Dans la mesure permise par la loi, Shell Recharge Solutions sera en droit de facturer des frais d'administration d'au moins 15 euros hors TVA par rappel ou, à la discrétion de Shell Recharge Solutions, de facturer au client les frais de recouvrement extrajudiciaires légalement autorisés, nonobstant toute autre demande d'indemnisation à laquelle Shell Recharge Solutions pourrait prétendre conformément



à en vertu de la loi.

- 17.4.** Tous les montants et tarifs sont hors taxes (sur chiffre d'affaires), surtaxes et autres prélèvements. Shell Recharge Solutions est en droit de répercuter directement sur le Client toute augmentation (provisoire) des taxes, surtaxes et autres prélèvements imposés par les autorités, y compris celles concernant des Devis en attente.
- 17.5.** Sauf convention contraire des parties, tous les coûts liés à l'exécution du Contrat, y compris les coûts résultant de demandes ou d'instructions de Shell Recharge Solutions, seront et resteront à la charge du Client.
- 17.6.** Les réclamations relatives aux factures doivent être adressées à Shell Recharge Solutions en envoyant un courrier électronique à serviceclients@shellrecharge.com avant la fin du délai de paiement. Si un Client se plaint à tort de factures plus de trois fois au cours d'une année civile, Shell Recharge Solutions sera en droit de facturer au Client des frais administratifs d'au moins 40 EUR hors TVA et / ou de résilier le Contrat.
- 17.7.** S'il s'avère que la réclamation est fondée, Shell Recharge Solutions remboursera le montant versé par le Client dès que possible après le dépôt de la réclamation, déduction faite des coûts liés à l'utilisation des Produits ou des Services.
- 17.8.** En cas de liquidation, de faillite, de reprise de possession ou de suspension des paiements du Client, les créances de Shell Recharge Solutions contre le Client deviendront immédiatement exigibles.
- 17.9.** Le Client renonce à son droit de suspension (ce qui inclut l'exercice d'un droit de rétention). Le Client n'a pas le droit de retenir ou de réduire les paiements, ni de compenser les créances existantes et / ou futures avec les montants impayés dus à Shell Recharge Solutions.
- 17.10.** Si la loi le permet, un Utilisateur Final aura le droit de faire annuler un prélèvement automatique sans indiquer de motif, ce qui n'affectera pas l'obligation de paiement.
- 18. Coûts des Services de Recharge des Points de Recharge publics / Réseau**
- 18.1.** Les coûts publiés sur le Site Internet, les Applications Shell Recharge Solutions ou sur le Portail (les coûts publiés sur toutes les plateformes citées précédemment sont tous identiques) seront facturés pour le rechargement sur des Points de Recharge publics. Ces coûts comprennent au moins les éléments suivants:
- Les frais d'Abonnement, le cas échéant;
 - Les tarifs facturés pour la session de recharge (ce tarif peut être facturé pour les Points de Recharge du Réseau Shell Recharge Solutions et du Réseau Partenaires par (i) kWh, ou (ii) pour la durée de la session de recharge, ou bien (iii) il s'agit d'un tarif fixe de



session, qui diffère par Point de Recharge public), il s'agit généralement de la redevance pour le propriétaire du Point de Recharge;

- c. les frais de transaction pour le traitement administratif par session de recharge pour l'utilisation de la Carte de Recharge.

18.2. Pour déterminer les montants dus à tout moment (y compris les coûts liés aux sessions de recharge dans le Réseau des partenaires), les éléments matériels fournis par Shell Recharge Solutions serviront de preuve exclusive s'agissant de l'électricité consommée ainsi que des paiements effectués par le Client, sous réserve de toute preuve contraire fournie par le Client. Le Client doit fournir cette preuve contraire dans un délai d'un mois à compter de la date de facturation, sous peine de déchéance de sa réclamation.

19. Conditions de rémunération des Points de Recharge privés

- 19.1.** Seul le Client, qui est une personne morale ou qui agit dans l'exercice d'une profession ou d'une activité et qui est le propriétaire légitime de l'emplacement, a le droit, pour son propre compte, de fixer un tarif pour les tiers pour l'utilisation de son Point de Recharge privés sur son emplacement. Le propriétaire légitime du lieu est soit la personne ou l'entité qui est propriétaire du lieu raccordé au réseau électrique et qui a conclu le contrat de raccordement au réseau en son propre nom et pour son propre compte, soit la personne ou l'entité qui a le droit d'utilisation, par exemple au moyen d'un bail, le lieu raccordé au réseau électrique. Shell Recharge Solutions n'est pas tenue de verser une compensation si cet article 19.1 n'a pas été respecté.
- 19.2.** Le Client est tenu d'informer Shell Recharge Solutions à l'avance de ce tarif. Shell Recharge Solutions est unilatéralement autorisé à augmenter ce tarif et à le publier en tant que tel dans les Applications Shell Recharge Solutions et sur le Portail, la différence revenant à Shell Recharge Solutions.
- 19.3.** Un Client qui ouvre son Point de Recharge privé au public est tenu d'afficher le tarif de façon clairement visible et reconnaissable sur le Point de Recharge, conformément à ce qui est indiqué par Shell Recharge Solutions.
- 19.4.** Si le Client, en tant qu'employeur, met un Point de Recharge à la disposition de ses employés, il garantit que l'employé inclura le bon tarif d'utilisation de l'électricité dans le Portail en temps voulu. Si l'employé met à la disposition de tiers le Point de Recharge privé, le Client garantit que l'employé se conformera aux obligations de la présente clause 19. Shell Recharge Solutions n'est tenu de verser aucune indemnité à l'employé et n'est pas redevable envers le Client en cas de non-respect de cette clause 19.4.
- 19.5.** Le Client recevra de Shell Recharge Solutions une compensation (égale au tarif fixé par le Client) pour les sessions de recharge effectuées à son Point de Recharge Privé mis à la disposition du public avec une carte de recharge, qui n'est pas la Carte de Recharge activée du



Client. Shell Recharge Solutions se réserve le droit de ne verser aucune compensation au Client s'il n'y a pas de paiement à Shell Recharge Solutions pour la session de recharge. Si le Point de Recharge Privé est utilisée avec une carte de paiement d'un autre fournisseur de services (roaming) et le tarif fixé par le Client est supérieur au taux mutuel que Shell Recharge Solutions a convenu avec le fournisseur de services respectif, Shell Recharge Solutions se réserve le droit de payer uniquement le montant le plus bas au Client et/ou de réduire le tarif fixé par le Client en conséquence.

- 19.6.** Une session de recharge à un Point de Recharge privé doit être effectuée une fois par mois. Si une session de recharge à un Point de Recharge privé est inférieure à 0,2 kWh ou supérieure à 350 kWh, Shell Recharge Solutions ne remboursera pas cette session de recharge.

RESPONSABILITÉ

20. Responsabilité de Shell Recharge Solutions

- 20.1.** La responsabilité de Shell Recharge Solutions pour les dommages indirects (y compris les dommages accessoires, le manque à gagner, les économies perdues, les pertes résultant d'interruptions de l'activité, les dommages causés à des tiers, la corruption, la perte ou la dégradation de données, de biens, de matériels ou de logiciels de tiers) est explicitement exclue en toutes circonstances.
- 20.2.** Nonobstant le paragraphe précédent, Shell Recharge Solutions est tenu de compenser ou d'indemniser les Utilisateurs Finaux, qui sont Consommateurs, pour les dommages subis par un Produit défectueux au sens de la législation européenne en matière de responsabilité du Produit et que:
- l'utilisateur final est décédé ou a subi des dommages corporels; ou
 - si l'Utilisateur Final est un Consommateur et que le dommage a été causé par le Produit à un autre bien appartenant au Consommateur, ce bien étant destiné à être utilisé ou consommé dans la sphère privée et a principalement été utilisé ou consommé par le consommateur dans sa vie privée, auquel cas Shell Recharge Solutions ne peut être tenue responsable des dommages inférieurs à 500 € (cinq cents euros) ou au montant correspondant au seuil légal applicable à ce moment.
- 20.3.** Sous réserve des dispositions du paragraphe précédent au titre duquel Shell Recharge Solutions est tenu d'indemniser des dommages directs, cette indemnisation est toujours limitée à un montant maximal de 5 000 € (cinq mille euros) par événement.
- 20.4.** Shell Recharge Solutions n'est en aucun cas responsable des dommages résultant en tout ou partie d'une Utilisation non autorisée par ou pour le Client ou l'Utilisateur Final, ni des dommages découlant en tout ou partie du non-respect par le Client des Instructions de sécurité applicables, ou tout autre réglementation concernant le Point de Recharge concerné ou le



Véhicule Electrique concerné, ou tout autre réglementation en vigueur.

- 20.5.** Lorsque le Client conclut un contrat avec Shell Recharge Solutions et qu'il met les Produits et / ou les Services à la disposition de tiers, y compris les utilisateurs finaux, de quelque manière que ce soit, le Client garantit Shell Recharge Solutions, à sa première demande, de toute responsabilité pour dommages-intérêts, droits et réclamations découlant du contrat entre le Client et un tiers, y compris un utilisateur final.
- 20.6.** Shell Recharge Solutions n'est en aucun cas responsable des dommages résultant d'actes ou d'omissions du Client en violation des dispositions légales et / ou contractuelles, y compris des présentes Conditions Générales. Le Client est responsable vis-à-vis de Shell Recharge Solutions des dommages résultant d'actes et / ou d'omissions en violation des dispositions légales et / ou contractuelles, y compris des présentes Conditions Générales.
- 20.7.** Toute réclamation éventuelle par le Client en réparation de dommages doit être adressée par courrier électronique à serviceclients@shellrecharge.com, dans les 10 jours ouvrables suivant le jour où le Client a découvert ou pourrait raisonnablement découvrir le dommage ou la faute, sous peine de déchéance de son droit à réclamation.
- 20.8.** Dans la mesure où cela est juridiquement possible, Shell Recharge Solutions ne sera pas responsable des dommages causés au Client ou à des tiers par ses employés et / ou des tiers engagés par ses soins. La présente limitation de responsabilité s'applique également, entre autres, aux tiers engagés par Shell Recharge Solutions pour l'exécution du Contrat, ainsi que s'agissant des personnes dont Shell Recharge Solutions est responsable.
- 20.9.** Les limitations mentionnées dans la présente clause 20 deviennent caduques si et dans la mesure où le dommage résulte d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de la part de Shell Recharge Solutions.

21. Force majeure

- 21.1.** Shell Recharge Solutions n'est tenu à aucune obligation en cas de force majeure. Entre autres, le terme force majeure désigne toute circonstance ou événement échappant au contrôle raisonnable de Shell Recharge Solutions - qu'il soit ou non prévisible au moment de la conclusion du contrat - en conséquence duquel Shell Recharge Solutions ne peut raisonnablement pas être tenu de s'acquitter de ses obligations et entraîne un retard ou une violation des obligations contractuelles par des fournisseurs et / ou des tiers engagés par Shell Recharge Solutions, dysfonctionnements liés à Internet, dysfonctionnements liés au réseau électrique, dysfonctionnements liés à la circulation de courriers électroniques et dysfonctionnements ou modifications de la technologie, fournies par des tiers, difficultés de transport, grève, mesures gouvernementales, retards de fourniture, omissions de fournisseurs et / ou de fabricants de Shell Recharge Solutions et d'agents auxiliaires ou de personnes



auxiliaires, maladie du personnel, défaillances des ressources de transport ou des moyens de transport, et toute autre circonstance gênant la performance ou l'exécution du Contrat.

- 21.2.** En cas de force majeure, Shell Recharge Solutions est en droit d'annuler ou de différer l'exécution du Contrat sans intervention judiciaire, pendant une période de 6 mois ou de mettre un terme au Contrat en totalité ou en partie sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à l'égard du Client ou de l'Utilisateur Final.
- 21.3.** Si une situation de force majeure dure plus de 30 jours, Shell Recharge Solutions a le droit de résilier le Contrat. Dans ce cas, toute partie du Contrat déjà exécutée doit être payée au prorata et aucune partie ne sera tenue pour responsable à l'égard de l'autre pour quelque que raison que ce soit.

22. Responsabilité du Client

- 22.1.** Le Client garantit que toutes les obligations découlant des présentes Conditions Générales sont juridiquement contraignantes pour l'Utilisateur Final, qui est un client du Client et / ou tiers à qui le Client a accordé la permission ou a effectivement permis l'utilisation des Produits et / ou des Services.
- 22.2.** Le Client garantit que, lui-même et l'Utilisateur Final, tel que décrit à la clause 22.1, ne feront pas une Utilisation non autorisée des Produits et / ou des Services. Le Client indemnise Shell Recharge Solutions pour tout dommage, y compris tous les coûts raisonnablement encourus ou qui pourraient être encourus par Shell Recharge Solutions à la suite de tels actes et / ou omissions et toute demande de dommages et intérêts de tiers et / ou d'utilisateurs finaux en relation avec des situations dans lesquelles le Client est responsable comme stipulé dans cette clause.
- 22.3.** Le Client s'engage à exécuter le Contrat en tenant dûment compte des intérêts de Shell Recharge Solutions. Le Client ne doit en aucune manière entraver Shell Recharge Solutions dans la fourniture de ses Services. Par exemple, le Client n'est pas autorisé à prendre des mesures dont il peut, de l'avis raisonnable de Shell Recharge Solutions, raisonnablement être supposé qu'elles pourraient endommager les Produits et / ou les Services de Shell Recharge Solutions.
- 22.4.** Le Client garantit à Shell Recharge Solutions que la Carte de Recharge, le codage, les détails ou d'autres données stockées sur la Carte de Recharge ne seront en aucun cas copiés ou recréés. Cela signifie le transfert total ou partiel du codage, des détails et des données vers d'autres supports de données, tels que des téléphones ou des trousseaux de clés numériques.

AUTRES DISPOSITIONS ET DROIT APPLICABLE

23. Suspension

- 23.1.** Dans les limites autorisées par la loi, Shell Recharge Solutions a le droit à tout moment de suspendre ou d'interrompre ses obligations vis-à-vis du Produit et / ou des Services si le Client manque à ses obligations. Toute reprise de l'exécution par Shell Recharge Solutions n'aura lieu que lorsque le Client aura pleinement rempli ses obligations, y compris le paiement des frais supplémentaires occasionnés à Shell Recharge Solutions.
- 23.2.** Le report ou la suspension des Services et / ou l'indisponibilité forcée d'un Produit ne libèrent pas le Client de son obligation de payer les factures impayées à Shell Recharge Solutions.
- 23.3.** Dans le cas où Shell Recharge Solutions exerce son droit de suspension, aucun droit de dédommagement ou de restitution ne sera accordé au Client.
- 23.4.** Dans les limites autorisées par la loi et sauf convention expresse contraire, tout droit de suspension et / ou de compensation et / ou de réserve de propriété du Client est exclu.

24. Cession à des tiers

- 24.1.** Le Client n'est pas autorisé à céder ses droits ou obligations au titre du Contrat, en tout ou en partie, à des tiers, sauf accord préalable et écrit de Shell Recharge Solutions. Cette disposition est applicable tant en droit des contrats qu'en droit de la propriété.
- 24.2.** Shell Recharge Solutions est en droit de céder ses droits et obligations au titre du Contrat, en tout ou en partie, à un tiers. Le Client donne son consentement préalable à cette cession.

25. Propriété intellectuelle

- 25.1.** Le Client accepte que tous les droits de propriété intellectuelle (y compris les droits d'auteur, les droits de marque, les droits de base de données et les droits de brevet) liés aux Produits et / ou aux Services demeurent la propriété de Shell Recharge Solutions et / ou de ses concédants. Dans le cadre de la fourniture des Produits et / ou Services, Shell Recharge Solutions peut utiliser ou développer des produits, matériels et méthodologies contenant des données fournies par le Client ou des informations qui en sont dérivées, auquel cas de tels produits, matériels et méthodologies seront couverts par les droits de propriété intellectuelle de Shell Recharge Solutions. Le Client s'engage à ne pas violer ni enfreindre les droits de propriété intellectuelle et tout autre droit de Shell Recharge Solutions.
- 25.2.** Le Client n'est pas autorisé à supprimer ou à modifier toutes marques liées aux droits de propriété intellectuelle (tels que les logos et les droits d'auteur) sur ou en lien avec les Produits et / ou les services fournis par Shell Recharge Solutions, ou tout logiciel, matériel, équipement,

Applications de Shell Recharge Solutions, Site Internet ou tout autre matériel fourni.

- 25.3.** Le Client ne doit pas autoriser ou aider des tiers à:
- créer ou tenter, ou aider ou permettre à d'autres, de créer, inverser, copier, concevoir, désassembler, décompiler, inverser ou autrement, la structure interne, le code source, la conception matérielle ou l'organisation de tout Produit et / ou de la documentation, sauf autorisation expresse de la loi, ou
 - copier, modifier, traduire ou créer des œuvres dérivées à quelque fin que ce soit (y compris la correction d'erreur ou tout autre type de maintenance) inclus dans tout Produit et / ou documentation, sauf accord préalable et écrit de Shell Recharge Solutions, ou
 - séparer le Produit en composants pour la distribution ou le transfert à un tiers.

26. Confidentialité

26.1. Shell Recharge Solutions traite des données spécifiques du Client et / ou de l'Utilisateur Final, y compris des données personnelles, lors de la fourniture des Produits et des Services. Shell Recharge Solutions respecte les réglementations en vigueur, y compris le GDPR, lors du traitement des données personnelles. La manière dont Shell Recharge Solutions traite les données personnelles du Client et / ou de l'Utilisateur final est définie dans la politique de confidentialité, disponible sur le Site Internet.

26.2. Lors de l'utilisation des Produits et / ou Services Shell Recharge Solutions, le Client doit se conformer à toutes les réglementations applicables, y compris le GDPR. Conformément au GDPR, Shell Recharge Solutions peut envoyer des données personnelles fournies par le Client ou l'Utilisateur Final à des tiers dans le cadre de l'exécution d'un contrat. Si le Client est également le responsable du traitement de ces données personnelles, le Client est tenu d'en informer la personne concernée. Le Client conclura un contrat de traitement de données tel que fourni par Shell Recharge Solutions si nécessaire, conformément à l'article 28 du RGPD.

27. Autres dispositions et loi applicable

27.1. Dans les limites autorisées par la loi, Shell Recharge Solutions aura à tout moment le droit de modifier unilatéralement le contenu des Services, les taux et les tarifs, ainsi que les présentes Conditions générales. Les modifications entreront en vigueur à la date de leur publication sur le site Internet ou sur le Portail, sauf indication contraire, et annuleront les conditions générales et / ou les tarifs en vigueur jusqu'à cette date. Les modifications apportées aux Conditions Générales s'appliqueront également aux Contrats en cours. Ce n'est que si le Client est autorisé à le faire conformément à la loi en vigueur qu'il peut mettre fin au Contrat moyennant un préavis de 30 jours, s'il ne souhaite pas accepter une modification qui lui est applicable, à moins que la modification ne concerne modification mineure des Conditions Générales.



- 27.2.** Shell Recharge Solutions est en droit de faire appel à des tiers pour l'exécution du Contrat.
- 27.3.** Dans le cas où une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales seraient jugées invalides ou nulles par un tribunal compétent ou par toute action législative ou administrative future, ceci ne doit pas affecter la validité ou le caractère exécutoire de toute autre disposition des présentes. Dans ce cas, Shell Recharge Solutions et le Client négocieront afin de convenir de nouvelles dispositions pour remplacer la ou les dispositions concernées. Dans le cas où une disposition de ces Conditions Générales serait considérée comme invalide ou nulle, cette disposition sera réputée séparée des Conditions Générales, et toute autre disposition demeurera en vigueur. La disposition déclarée invalide ou nulle sera alors remplacée par une disposition de portée similaire reflétant l'intention initiale de la clause dans la mesure où le permet le droit applicable.
- 27.4.** Lorsque les présentes Conditions Générales indiquent les termes « y compris » ou « entre autres », cela sera interprété comme signifiant « y compris, mais sans limitation ».
- 27.5.** Shell Recharge Solutions est dotée d'une procédure relative aux réclamations ayant fait l'objet d'une publication adéquate sur le site Web et traite les réclamations selon cette procédure.
- 27.6.** Le Contrat et les présentes Conditions Générales sont régis exclusivement par le droit belge. Tout litige lié à ou découlant du Contrat ou des présentes Conditions générales doit être soumis aux juridictions compétentes de Bruxelles.